

MAIRIE DE SOPPE-LE-BAS
1 rue de Guewenheim
68780 SOPPE-LE-BAS



Soppe au fil de l'info n°12 !

Téléphone : 03 89 26 90 68
Mail : mairie@soppe-le-bas.fr
Internet : www.soppe-le-bas.fr
Facebook : commune de Soppe le Bas

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE

Lundi : de 17h00 à 19h00
Mercredi : de 08h30 à 11h30
Vendredi : de 10h00 à 12h00
Permanence **du maire et des adjoints** sur rendez-vous

Dépôt légal : 8 septembre 2023

Directeur de publication : Jean-Julien WEISS

Responsable communication : Brigitte WALTER

Imprimé par : Doller Graphiques

Ne pas jeter sur la voie publique



"L'automne est un deuxième printemps ou chaque feuille est une fleur"

Albert CAMUS



Rappel déchèterie mobile

La déchèterie mobile stationnera à Soppe-le-Bas sur le parking de l'ancienne mairie,
le mardi 31 octobre de 12h00 à 15h00 .

Création d'un syndicat d'irrigation

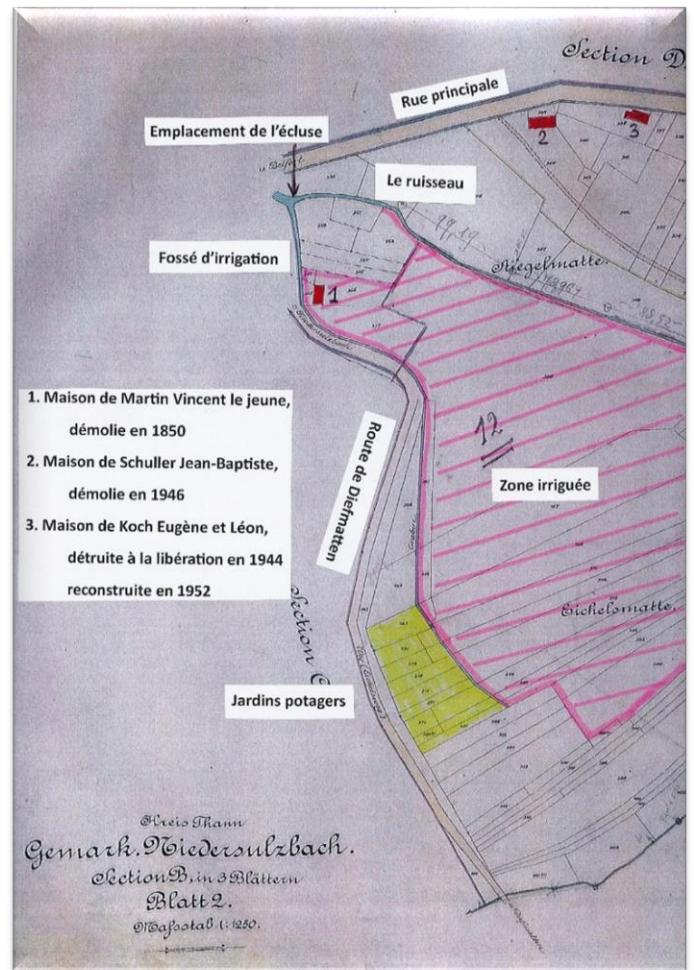
Le 23 mars 1902, dix propriétaires de prairies du lieudit « Eichelsmatte » se sont réunis à l'appel du maire, Joseph Egly, en présence du directeur de l'arrondissement de Thann, pour créer un syndicat d'irrigation (*Bewässerungsgenossenschaft*). Ce lieudit se trouve à la sortie du village, entre la route de Diefmatten, le ruisseau et la déviation. Le compte-rendu de la séance précise le but de ce syndicat : la remise en état et l'entretien des installations pour l'irrigation des prairies situées sur la rive droite du Soultzbach. En fait il s'agit de reconstruire une écluse (*Stauschleuse*) sur le ruisseau et de curer le fossé d'irrigation qui existait déjà sur le plan cadastral de 1831 (voir ci-joint). Le devis pour la nouvelle écluse, en béton de ciment avec une porte en chêne, daté du 14 décembre 1901, se monte à 400 Mark.

Le curage des cours d'eau et des fossés était très réglementé. La référence est un arrêté du préfet du Haut-Rhin du 23 juillet 1860, qui stipule que ce sont les propriétaires riverains qui sont tenus de faire ce curage obligatoirement tous les ans entre le 15 août et le 30 septembre, et qui précise les données pratiques, comme déterminer le milieu du ruisseau ou du fossé. En dehors du Soultzbach, trois fossés sont mentionnés :

le « Niedermattengraben », qui est parallèle au ruisseau, sur la rive gauche, le « Mühlkanal », qui alimentait le moulin, et le « Eichelsmattengraben » pour l'irrigation. Pour la remise en état de celui-ci, le syndicat a décidé de confier le curage à Séraphin Lichtin, sur une longueur de 329 mètres, pour 105.28 Mark. Le fossé devait avoir une largeur de deux mètres en surface, d'un mètre au fond et une profondeur de 50 cm. Ces dimensions passaient à 1.80 m, 0.80 m et 40 cm pour les 200 derniers mètres. (Quant au Soultzbach, il devait avoir 2.50 m en surface, 1.50 m au fond pour une profondeur de un mètre.) Le curage du « Feldgraben », qui fait la limite du ban communal avec Burnhaupt-le-Haut, apparaît sur un document de 1945.

Lors du renouvellement du syndicat le 5 décembre 1920, ce sont 13 propriétaires qui ont désigné le maire Eugène Goepfert comme président.

Ce fossé d'irrigation est certainement à l'origine de quelque chose de particulier : une petite dizaine de jardins potagers entre la route de Diefmatten et le fossé d'irrigation, juste avant la rue de Lasbordes actuelle (voir le plan). Ils étaient encore exploités dans les années soixante par quelques familles. José Wioland se souvient encore d'un incident : les roues avant de son tracteur sont allées dans le fossé, car il n'avait pas freiné à temps ! On peut penser que c'est le fossé d'irrigation qui est à l'origine de la création de ces jardins, qui se trouvent à plus de 400 mètres du village, car on ne peut pas jardiner sans eau : il suffisait de fermer l'écluse le matin pour pouvoir arroser l'après-midi.





Bonne rentée et bonne retraite, Monsieur Hoog !

Cette année, nous ne souhaiterons pas une bonne rentrée scolaire à M.Hoog, mais une bonne rentée dans le club des retraités ! En effet, celui qui, pendant une trentaine d'années, a officié en tant qu'enseignant et directeur d'école dans le vallon du Soultzbach, et plus particulièrement à Soppe-le-Bas pendant un temps, est désormais en retraite. C'est indéniablement une page qui se tourne avec le départ d'un professeur qui a su non seulement transmettre ses connaissances aux élèves, mais aussi leur donner le goût de l'apprentissage et de la découverte tout en partageant avec eux sa passion pour le sport. Nombreux sont ceux qui, grâce à lui, gardent d'excellents souvenirs de classe de neige, par exemple. Il a aussi toujours travaillé en bonne intelligence avec les communes. Mais son engagement ne s'arrête pas là ! Marc Hoog est aussi un acteur important du monde associatif. Il a notamment été vice-président de l'Association des œuvres scolaires (AOS), pour laquelle il a œuvré pendant près de 20 ans. Passionné du football, il a été joueur au FC Masevaux, avant d'assumer diverses responsabilités au sein du club et d'autres instances footballistiques ; il est toujours secrétaire général du District d'Alsace de football. Marc Hoog a aussi été correspondant de presse pour les *Dernières Nouvelles d'Alsace* pendant plus de 25 ans et a apporté son concours à Télé Doller, télévision locale aujourd'hui disparue. Une carrière décidément bien remplie ! Et quand on sait, comme l'écrivait Victor Hugo, que "chaque enfant qu'on enseigne est un homme qu'on gagne", on mesure l'importance du rôle qu'a joué Marc Hoog pendant toutes ces années. Nous lui adressons tous nos remerciements et lui souhaitons une longue et heureuse retraite !

C'est Agnès Dutournier, directrice de l'école maternelle depuis plusieurs années, qui reprend le flambeau. À partir de la rentrée 2023, elle assumera la direction de l'école élémentaire et de l'école maternelle intercommunales.

Nous souhaitons plein succès à Agnès Dutournier dans ses nouvelles fonctions !

Il ne nous reste plus qu'à souhaiter une bonne rentrée à tous !





Université Populaire du Rhin - Yoga

Découvrez les activités du second semestre proposées dans notre antenne de Soppe-le-Bas ([Commune de Soppe-le-Bas](#))

Les cours commenceront le lundi 25 septembre dans la salle communale 17, rue du Lauragais.

Yoga avec Dominique REMY à partir du 25 septembre à 18h15

Yoga avec Dominique REMY à partir du 25 septembre à 19h45

Infos et inscriptions pour l'antenne de Soppe-le-Bas

<https://www.universitepopulaire.fr/.../soppe-le-bas-23.html>

#1jour1antenne



Association Fit'n'Fun

• Depuis 2013 •

A ETEIMBES

Le Jeudi soir 19h15

• Hatha Yoga

SOPPE LE BAS

Le Mardi Soir 18h45

- Mix Fitness
- Fit'n'Dance
- Hatha Yoga

POUR TOUT RENSEIGNEMENT :

Katia : 06.09.83.56.95 / Angela : 06.59.38.21.91



COURS DE DANSE COUNTRY



SICKERT - Salle des Fêtes

Tous les lundis à partir du 11 septembre

De 17 h à 18 h : débutants

Enfants* et adultes

De 18 h à 19 h : intermédiaires

SOPPE LE BAS - Salle du Lauragais
Tous les jeudis à partir du 7 septembre

De 17 h à 19 h : confirmés

De 19 h à 20 h : débutants

*A partir de 7 ans

2 cours d'essai gratuits
pour les nouveaux adhérents

LAISSEZ-VOUS TENTER !

Contact : ANTOINETTE

Tél. 03 89 82 53 64 ou 06 35 79 68 97

E-mail : antoINETTE.alter@tv-com.net



GYM PLAISIR

ASSOCIATION



Association GYM PLAISIR
Cours PILATE à partir du 4 octobre.

Animatrice : Mme Leina ECHAHD

06 47 69 23 28

Représentant : M. Michel SETTIF

06 87 05 62 06

Mercredi

18h00 à 19h00 Pilates cours 1

20h00 à 21h00 Pilates cours 2 et 3

Salle communale rue du Lauragais à Soppe-le-Bas



Association APALIB

Animatrice : Mme Josyne PICARD

06 75610512

Représentant : M. Julien GEIGER

06 34452558

Mardi

9h00 à 11h00

Salle communale rue du Lauragais à Soppe-le-Bas

Journée Citoyenne !

Elle aura lieu le samedi 23 septembre 2023.
Rendez-vous à 8h derrière la nouvelle mairie.
Par votre présence vous participez à l'embellissement
de votre village !
Inscription jusqu'au 20 septembre.



Balayage !

La balayeuse effectuera un nettoyage des chaussées du village cet automne.
Nous vous demandons de ne pas stationner sur la chaussée et sur les trottoirs
durant cette journée. La date d'intervention vous sera communiquée
ultérieurement.

Nous vous prions de bien vouloir respecter cette consigne.

« La propreté des rues est aussi l'affaire des riverains ». Merci pour votre compréhension.



École !

Horaires des écoles et du car de ramassage du Vallon du Soultzbach



Ecoles du Vallon du Soultzbach Horaires des écoles et du car de ramassage

HORAIRES au 4 septembre 2023

Localité et école	Autocar matin	Autocar midi	Classe matin	Autocar après-midi	Autocar après-midi	Classe après-midi
SOPPE-le-BAS ▀ Elémentaire ▀ Maternelle	8H00 ↓ 08 h 30	11H45 ↑ 11H55	08 h 35 / 11H00 08 h 30 / 11 h 45	13H35 ↓ 13 h 10	16H25 ↑ 16H35	13 h 40 / 16H30 13 h 40 / 16H25
SOPPE-le-HAUT ▀ Elémentaire	08 h 10 ↓ 08 h 25	11 h 40 ↑ 12H00	08 h 25 / 11 h 40	13 h 20 ↓ 13 h 30	16H20 ↑ 16 h 40	13 h 35 / 16H20
MORTZWILLER ▀ Elémentaire	08 h 15 ↓ 08 h 20	11 h 35 ↑ 12H05	08 h 20 / 11 h 35	13 h 25 ↓ 13 h 25	16H15 ↑ 16 h 45	13 h 30 / 16H15

Départ du bus à Mortzwiller rue du Soultzbach arrêt de bus

Départ du bus à Soppe Le Bas rue du Lauragais arrêt de bus école



Rénovation de l'église Saint-Vincent : un projet ambitieux

« Soppe-le-Bas se mobilise pour son église » : c'est le mot d'ordre que le conseil de fabrique avait choisi pour la souscription lancée en 2016 en faveur de l'église Saint-Vincent. Et Soppe-le-Bas s'est mobilisé pour son église, non seulement par des dons financiers qui ont contribué au financement des gros travaux réalisés par des entreprises, mais aussi par des travaux effectués dans l'église par l'ouvrière communale et par des Soppois. Retour sur un chantier d'envergure.

Une commune engagée aux côtés du conseil de fabrique

Le décret sur les conseils de fabrique spécifie que « la fabrique a la charge de couvrir les dépenses de fonctionnement et d'investissement de la paroisse » (notamment les travaux d'embellissement, entretien, réparations courantes, grosses réparations et reconstruction de l'église et du presbytère), mais que, en cas d'insuffisance des ressources de la fabrique, la commune doit pourvoir à ces charges. À la lumière des comptes du conseil de fabrique, publiés chaque année dans le bulletin municipal, il était évident que la fabrique ne pourrait pas assumer les charges liées aux travaux d'envergure envisagés dès le départ, qui portaient sur la **toiture**, le **clocher** et les **vitraux**. S'y sont ajoutés notamment le remplacement du système de **chauffage** (à la suite du problème survenu sur le générateur d'air chaud qui était utilisé pour chauffer l'église), avec tous les aménagements requis de ce fait, ainsi que le remplacement des cadrans, aiguilles et minuterie de l'horloge de l'église, dont la nécessité est apparue lors d'une vérification des cloches.

La commune a pris en charge la maîtrise d'ouvrage des travaux, qu'elle a financés (coût total hors taxes d'environ 500 000 euros) et pour lesquels elle a bénéficié de subventions d'un montant total de près de 250 000 euros de la région Grand-Est (programme Climaxion), de la Collectivité européenne d'Alsace ainsi qu'au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR).

Pérenniser l'édifice tout en l'adaptant aux exigences modernes

Commune et conseil de fabrique avaient un objectif commun : pérenniser l'édifice, à la fois pour permettre la pratique du culte à l'église et pour préserver cet élément clé du patrimoine bâti de Soppe-le-Bas, tout en l'adaptant aux exigences modernes. Pour ce projet ambitieux, la commune a fait appel à un maître d'œuvre. C'est Jean-Christophe Muringer, architecte DPLG, qui a été retenu. La commune a réuni les membres du conseil de fabrique et du comité consultatif « Travaux, bâtiments, voirie » pour examiner les solutions proposées.

La toiture, qui présentait des signes de faiblesse par endroits, a été réhabilitée pour consolider le bâtiment. Dans un souci écologique, des panneaux photovoltaïques ont été installés en toiture et l'ancien chauffage à air pulsé au fioul a été remplacé par un chauffage au sol avec une chaudière à granulés de bois — de ce fait, il a aussi été décidé de remplacer le carrelage de l'église, et les bancs en ont été retirés. Le plancher des combles a par ailleurs été isolé. Le clocher, autrefois revêtu d'un bardage en tôle, a été habillé de cuivre, dans un souci esthétique, mais aussi de pérennité. Les vitraux, qui, en plus de présenter un risque de sécurité, étaient de véritables passoirs thermiques, ont été remplacés par un double vitrage avec une coloration en dégradé de bleus — une solution moins onéreuse qu'un véritable vitrail avec un sertissage au plomb. Les façades de l'église ont par ailleurs été mises en peinture, et un nouvel éclairage, peu énergivore, a été installé pour mettre l'édifice en valeur. Un nouveau parvis est en cours de réalisation.

Quelques déboires

La commune a connu quelques déboires sur ce chantier, parmi lesquels

SOPPE-LE-BAS SE MOBILISE



POUR SON ÉGLISE

Dès 2016, une souscription avait été lancée en faveur de l'église Saint-Vincent, avec le mot d'ordre ci-dessus.



Pour permettre la tenue de messes pendant la période de fermeture de l'église, la salle communale a été mise à disposition.

Le saviez-vous ?

Le grenier de l'église abrite une colonie de **chauves-souris**, des **grands murins**, une espèce protégée. Il est interdit de porter atteinte aux individus ou à leurs habitats. Les chauves-souris sont présentes lors de la saison estivale, et s'envolent vers la fin de l'été.

Les travaux réalisés à l'église doivent tenir compte de la présence de la colonie (ouvertures), afin qu'elle puisse se réinstaller l'année suivante.

Afin de prendre en considération ce facteur, le début des travaux a été décalé à l'automne, l'an dernier, et des mesures ont été prises pour limiter leur impact.

un dégât des eaux. Les peintures intérieures sont abîmées et l'orgue Rinkenbach, dont la partie instrumentale est classée monument historique, a été endommagé. Une expertise doit être effectuée pour définir l'origine exacte des dommages. L'orgue sera remis en état par l'entreprise Brayé, de Mortzwiller, qui l'avait restauré en profondeur en 2005-2006 et assure régulièrement son entretien.

Divers surcoûts sont apparus au fil du projet. Ainsi, des travaux d'électricité plus importants que prévu ont dû être réalisés, par exemple.

Soppe-le-Bas se mobilise pour son église

En plus des gros travaux réalisés par les entreprises – parmi lesquelles deux entreprises soppoises, celle de François Colomba (électricité) et celle de Christophe Haumesser (carrelage) –, l'ouvrière communale, Stéphanie Varrault, ainsi que des bénévoles ont mis la main à la pâte. Un grand merci à eux et aux membres de la section citoyenne qui, on s'en souvient, avaient démonté et déménagé les bancs de l'église en novembre 2022 en prévision de la pose du chauffage au sol (voir le numéro 9 de *Soppe au fil de l'info* !)

Le conseil de fabrique en profite également pour remercier les personnes qui, jour après jour, s'investissent pour l'église de Soppe-le-Bas et la tenue des messes. C'est une action de longue haleine et leur dévouement mérite d'être salué !

Une souscription réussie

Le conseil de fabrique avait lancé en 2016, avec le soutien de la commune, une **souscription** qui visait à offrir la possibilité à chacun, quels que soient ses moyens et ses convictions, d'apporter sa pierre à l'édifice. À ce jour, **environ 20 400 euros** ont été collectés. Rien que dans le cadre de l'opération de parrainage lancée en décembre 2022, dont le montant est compris dans le chiffre précité, **4228 euros** ont été collectés, correspondant à **22 m² de panneaux photovoltaïques**, **192 tuiles**, **22 carreaux de carrelage** plus **800 euros de dons non affectés**. Un beau résultat ! Le conseil de fabrique et la commune de Soppe-le-Bas adressent leurs plus vifs remerciements à tous ceux qui y ont déjà contribué.



Retrouvez tous les détails à l'adresse www.soppe-le-bas.fr/eglise.

Bancs ou chaises ?

La question a suscité des débats. Au départ, il était prévu que les bancs retrouvent leur place après la pose du plancher chauffant. Ce n'est que par la suite que la réflexion a évolué vers leur remplacement éventuel par des chaises. Le coût de la rénovation des bancs, chiffré à un peu plus de 50 000 euros – soit nettement plus que le coût d'acquisition de chaises en bois –, a été un frein, surtout quand on sait que les bancs ont déjà été raccourcis lors de l'installation du chauffage à air pulsé dans les années 1970, qu'un placage y a parfois été ajouté et qu'une partie des assises a été remplacée – bref, qu'ils ne sont plus dans leur état d'origine, même si des travaux réalisés avec compétence par Léon Muller leur avaient permis de garder fière allure. La physionomie de l'intérieur de l'église elle-même a considérablement changé au fil du temps. Force est de constater que les chaises, même si elles n'ont pas que des avantages, offrent plus de flexibilité que les bancs. Après discussion lors d'une réunion qui a rassemblé des membres du conseil de fabrique et du comité consultatif « Travaux, bâtiments, voirie », le conseil municipal s'est prononcé pour la solution des chaises, par ailleurs expérimentée à la salle communale, où se tiennent actuellement certaines messes. Au vu des diverses contraintes techniques, M. le curé avait jugé cette solution acceptable, malgré sa préférence pour les bancs.

À l'heure où tant d'églises disparaissent, Soppe-le-Bas réaffirme son attachement à la sienne.

Quid du chauffage au sol ?

D'après l'ouvrage *Églises, Synagogues et Presbytères – Précis juridique, conseils d'entretien et de restauration* réalisé par le Service de l'architecture et du patrimoine du Bas-Rhin, « l'installation [du chauffage au sol] est plus coûteuse que les systèmes par convection ou par panneaux rayonnants, mais c'est la plus satisfaisante en terme de coût à long terme, de confort (la zone de chaleur s'étend sur une hauteur de trois mètres) et d'esthétique ; elle est la plus adaptée à la préservation du mobilier et de l'édifice, car elle instaure facilement une température constante et crée peu de courants d'air ».

Le nouveau système de chauffage de l'église devrait par conséquent permettre à la fois d'améliorer le confort des fidèles et de mieux préserver l'édifice.

Stéphanie GUTTIG

Zoom photos de l'église !



ÉCLAIRAGE ET VITRAUX TERMINÉS



Les 11 et 12 juillet, Soppe-le-Bas a accueilli 6 adolescents motivés !

La commune de Soppe-le-Bas a accueilli 6 ados dans le cadre des chantiers jeunes "mis en place par Créaliance. De nombreux travaux ont été réalisés : désherbage, paillage, taille, ramassage de branches, nettoyage des abords des routes, nettoyage de tags dans l'abris bus. Deux belles journées de travail bien remplies dans la joie et la bonne humeur.

La commune remercie les jeunes pour leur participation active à ces chantiers.

En échange de ces travaux, la mairie a versé une subvention qui permettra aux jeunes participants de réaliser une sortie à Badeparadies.



Le L A E P Son nom : La bulle d'air !

C'est quoi ?

Le LAEP c'est le **Lieu d'Accueil Enfants Parents**, service complémentaire à l'offre proposée à travers l'accueil en crèche.

Il a pour objectif principal de **favoriser le lien** entre les enfants et leurs parents, l'échange entre enfants ou parents et professionnels mais également entre enfants pour leur permettre pour certains, d'être le premier contact extérieur à la famille favorisant leur socialisation.

Des jeux, livres, parcours divers, sont mis à disposition pour l'épanouissement de chaque « bulleur » !

Les parents peuvent également trouver au LAEP une **zone « refuge »**, hors du contexte familial, un **soutien à la parentalité**. Il permet de passer un moment chaleureux et convivial loin des tracas domestiques, une parenthèse dans la semaine mais est également, une occasion de rompre, si besoin, l'isolement.

C'est qui ?

Enfants de **0 à 6 ans** et parents, grands-parents ou tout autre membre de la famille, se retrouvent pour jouer, rire, discuter et/ou trouver une oreille attentive !

Le LAEP est composé d'une équipe de **3 accueillantes** formées à l'écoute, qui se relaye chaque semaine hors vacances scolaires. Elles seront 2 à vous accueillir chaque mercredi.

C'est où et quand ?

L'accueil se fait le **mercredi matin** en semaine paire à KIRCHBERG (site périscolaire 31 route de la Vallée) de 9h à 11h et le **mercredi après-midi** en semaine impaire de 15h à 17h à SOPPE LE BAS (site périscolaire 16 rue du Lauragais)

L'accès au LAEP est **libre** sur les plages horaires mentionnées, **gratuit**, ouvert à toutes familles résidant dans les communes de la CCVDS et **anonyme** : aucune inscription n'est nécessaire ! Une collation est offerte à chaque séance !!

Je vous remercie d'avance de votre collaboration.

Christine FONDBERTASSE



Les Associations

Comité des fêtes

Excellente soirée pour la clôture de cette magnifique saison 2023 de notre « Marché Guinguette » avec beaucoup de participants et une belle soirée d'été propice à la détente et à la fête au son de l'accordéon musette.

Tartes flambées et sandwiches maison ont régalé la foule et notre nouveauté « le spritz » a fait son entrée avec un gros succès, enrichissant le panel des boissons proposées à la buvette.

Mais les animations de notre village ne s'arrêtent pas là ! Nous passons le relais à l'association des « Vergers du Soultzbach » avec la tenue de sa « fête d'automne » le dimanche 22 octobre ainsi que l'organisation par le Comité des Fêtes de « Soppe en Lumière » du 16 décembre dont le programme vous sera communiqué début novembre.

Le Comité des Fêtes remercie chaleureusement le public qui par sa venue en nombre a validé la nouvelle formule de notre marché, les exposants et artisans qui par leur présence et leurs conseils le soutiennent, et tous les bénévoles qui aident au montage, au démontage et à la tenue des différents stands. C'est donc tous ensemble que nous contribuons à avoir et à garder une animation de qualité empreinte de convivialité dans notre village.

Merci à tous



Manifestations à venir !

23 septembre Journée Citoyenne



22 octobre
Fête d'automne
organisée par
les Vergers du
Soultzbach

Restauration sur place



11 novembre St Martin
9 décembre St Nicolas
Organisé par LAPVS
Au Haut-Soultzbach



14 et 15 octobre loto organisé par
l'Amicale des Pompiers
Au foyer rural du Haut-Soultzbach



16 décembre
Soppe en lumière
Organisé par le
Comité des fêtes

Flore et loisirs, du nouveau au comité

Plusieurs départs ...

En février dernier, Flore et Loisirs avait tenu une assemblée générale au cours de laquelle Joseph Wioland avait annoncé que, pour des raisons d'âge, il ne souhaitait pas se représenter au comité de l'association, et renonçait donc à la présidence. Sophie Lichtin avait pour sa part déjà quitté ses fonctions d'assesseur, et Marie-Blanche Ehrlich, également assesseur et coresponsable du fleurissement depuis 2016, s'est elle aussi retirée du comité. Flore et Loisirs a toutefois la chance de les garder parmi ses membres. Reste qu'on ne remplace pas ainsi trois membres aussi actifs du comité, qui se sont investis pendant des années pour l'embellissement et l'animation du village ! Élu président en février 2016, Joseph Wioland, qui avait pris la suite de Jean-Claude Gardon, avait alors exprimé le souhait de poursuivre le travail engagé dans un esprit convivial, chacun respectant l'autre. Mission accomplie ! Le président sortant peut être fier du travail réalisé pendant ces années et d'avoir su garder le cap, même dans les périodes difficiles comme celle du coronavirus. À ses côtés, Marie-Blanche Ehrlich a elle aussi été présente sur tous les fronts, assumant notamment, avec Jeannine Weiss, la responsabilité du fleurissement au sein du comité, une tâche pas toujours facile !. Flore et Loisirs remercie chaleureusement Marie-Blanche Ehrlich, Sophie Lichtin et Joseph Wioland pour leur action au sein du comité et se réjouit de pouvoir continuer de compter sur leur soutien en tant que membres de l'association.

... et des arrivées

Le 25 août, Flore et Loisirs a tenu une nouvelle assemblée générale. À cette occasion, le comité a eu le plaisir d'accueillir en son sein trois nouveaux membres : Stéphanie Chevrier, Bernard Laroque et Pascale Schmitt. Tous les trois connaissent déjà Flore et Loisirs, puisqu'ils sont notamment membres de la section citoyenne. Bernard Laroque a été élu président, Stéphanie Chevrier et Pascale Schmitt sont assesseurs. Le reste du comité demeure inchangé : Jean-Julien Weiss reste vice-président ; Marie-Andrée Morandi, trésorière ; Michèle Lupori, trésorière adjointe ; Stéphanie Guttig, secrétaire ; Brigitte Walter, secrétaire adjointe ; Martine Mazajczyk et Jeannine Weiss, assesseurs. Brigitte Walter a été nommée coresponsable du fleurissement dès le premier semestre, en amont des « plantations de printemps ». C'est une tâche qu'elle connaît bien, puisqu'elle était déjà très présente aux côtés de Marie-Blanche Ehrlich et Jeannine Weiss pour une partie de la préparation des « plantations ». C'est donc une équipe partiellement renouvelée, mais expérimentée, qui prend les rênes de l'association, avec toujours le même objectif : s'acquitter de la mission d'embellissement et d'animation du village que Flore et Loisirs s'est fixée il y a près de trente ans.

La secrétaire Stéphanie GUTTIG

Le mot du président

Nouvellement élu au sein du comité, je souhaite la bienvenue à toutes les personnes, jeunes et moins jeunes, à rejoindre l'association et ses différentes sections, lors des animations et manifestations.

Bernard Laroque



À noter dans vos agendas !

"Plantations d'automne, qui auront lieu le 21 octobre à 8h.

Décorations de Noël seront mises en place entre le 15 et 25 novembre.

Rendez-vous au 32 rue principale

Section Citoyenne

ZOOM SUR LE BÛCHER 2023

Soppe-le-Bas a vibré aux rythmes de la fête du Bûcher !

21 juin...le solstice d'été...le jour le plus long de l'année, celui qui depuis la nuit des temps est marqué par l'embrasement de grands feux pendant la nuit.

24 juin...le jour où « la Section Citoyenne » de « Flore et Loisirs » a perpétué cette tradition pour la 3ème édition.

Et de quelle belle manière ! La buvette et la restauration ont été prises d'assaut par les convives et n'ont pas désempilé de toute la soirée. L'animation musicale a été assurée avec brio par la société « Wolf Sound Tech » avec un DJ survolté qui a déchaîné la foule.

Les deux bûchers érigés patiemment par les membres de la section citoyenne, un pour les enfants, un pour les grands, ont attendus fièrement dans leur pré d'être allumés. L'un à 21h30 par des enfants émerveillés, et en toute sécurité sous la houlette de messieurs Laurent LILLER et Joseph JENN, le second à 22h30 par Vivien WOLF, pilier de l'animation de cette manifestation depuis 2019, soutenu par Jean-Julien WEISS.

Ils se sont enflammés sous les applaudissements du public.

La section citoyenne remercie tous les participants, fêtards, bénévoles, qui ont assuré la réussite de cette folle soirée.

Que de souvenirs à se raconter !



Section Peinture

La saison « peinture reprendra son activité le 11 septembre 2023

Deux options s'offrent à vous :

- Forfait journée de 09h30 à 17h00 pour 20€
- Forfait demi-journée de 14h00 à 17h00 pour 10€

Vous êtes tenté ?

Contactez Michèle LUPORI responsable de la section peinture au 06 06 40 32 14.





Marché St Vincent

Le Marché-Foire de ce mois de juillet aura une nouvelle fois été une très belle réussite grâce à la compréhension de vous tous habitants de Soppe-le-Bas. Mais encore et surtout grâce à votre participation à cet évènement. L'amicale des Sapeurs-Pompiers vous en remercie chaleureusement... Nous vous donnons rendez-vous dès à présent pour la prochaine édition qui aura lieu le 21 juillet 2024

Vous aurez tout loisir de voir et revoir les photos de cette manifestation sur la page FACEBOOK de l'Amicale des Sapeurs-Pompiers du Vallon du Soultzbach », n'hésitez pas non plus à liker celle-ci pour profiter pleinement de nos prochaines informations.

Merci à toutes et à tous.



Week-end de la chance "Loto"

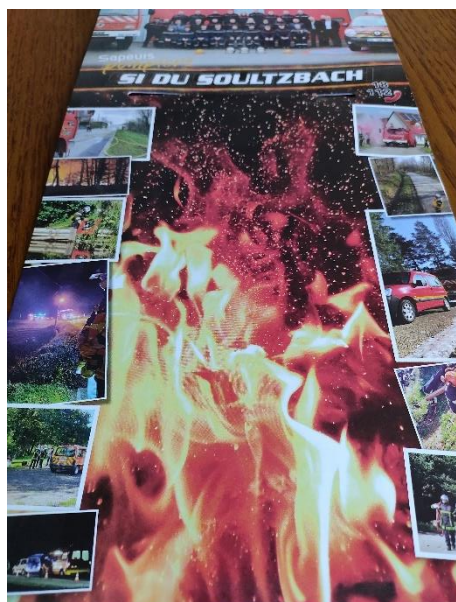


Moment fort et incontournable attendu cette fin d'année par les habitants du Vallon ainsi que par nos voisins, le Week-end de la chance, organisé par les Sapeurs-Pompiers, se déroulera les 14 et 15 octobre prochains au Foyer Rural de Soppe-le-Haut :

De nombreux lots variés et de valeur seront à gagner

Il serait dommage de passer à côté de votre CHANCE !

Venez nombreux soutenir l'action de vos Sapeurs-Pompiers en faveur des secours de proximité. L'amicale vous accueillera dès 19h15 le samedi et 13h15 le dimanche, dans la joie et la bonne humeur.



Calendrier 2024 !

La distribution des calendriers 2024 par vos Sapeurs-pompiers fait peau-neuve ! En effet, pour une meilleure organisation la distribution s'effectuera les 11 et 12 novembre.

En cas d'absence votre calendrier vous attendra chez vous, si toutefois vous souhaiteriez faire un don à l'amicale, vous pouvez le déposer dans la boîte aux lettres de la caserne.

Nous vous remercions dès à présent pour l'accueil que vous leurs réserverez

Cordialement,

L'Amicale de Sapeurs-Pompiers du Vallon du Soultzbach

Le président Jérôme WEISS

Les Vergers du Soultzbach

Malgré la météo capricieuse de cet été, les membres ont pu ponctuellement entretenir et faire évoluer le verger.

L'accès à la table a été rendu plus praticable par la confection d'un petit chemin gravillonné et une plateforme a été aménagée permettant la pose de tables et bancs afin d'accueillir plus aisément les membres et les visiteurs. Un banc supplémentaire a été confectionné et offert par un membre de l'association.



Sortie « gourmande » début juillet sur les hauteurs de FERRETTE, visite du château le matin, repas en commun à midi et passage par la « grotte des nains » l'après-midi, organisée par des membres de Bouxwiller.



Septembre sera le mois de la récolte des pommes pour la confection de jus de pommes.

Nous vous donnons rendez-vous le dimanche 22 octobre 2023 autour d'un repas et tombolas lors de la fête d'automne qui aura lieu dans la salle communale rue du Lauragais à SOPPE- LE- BAS

Le président Frédéric GLARDON

Conseil de fabrique : comptes et nouvelles

Comptes 2022 : une situation financière toujours difficile

Dans un souci constant de transparence, le conseil de fabrique publie, comme à l'accoutumée, ses comptes annuels, arrêtés lors de la séance du 24 mars 2023.

Après un exercice 2021 excédentaire, la fabrique de l'église a de nouveau clos l'exercice 2022 sur un déficit, **de 763,79 euros**.

Les charges et les produits de la fabrique se présentent comme suit :

CHARGES	2022	2021
Articles de culte	325,74 €	156,87 €
Combustibles	540,00 €	535,00 €
Eau, gaz, électricité	321,02 €	275,21 €
Autres fournitures et petit matériel	21,55 €	0,00 €
Fournitures de bureau	0,00 €	0,00 €
Articles de stands	0,00 €	533,06 €
Loyers et charges locatives	50,00 €	0,00 €
Entretien et réparations	379,35 €	828,02 €
Primes d'assurances	717,87 €	692,14 €
Documentation	50,00 €	49,00 €
Publications et imprimés	88,20 €	0,00 €
Cotisations, dons et subventions accordées	122,04 €	0,00 €
Déplacements, réceptions	0,00 €	0,00 €
Frais postaux et téléphone	0,00 €	0,00 €
Contributions versées (fonds pastoral) *	57,07 €	30,20 €
Versement à la Communauté de paroisses	353,34 €	335,17 €
Autres charges exceptionnelles	0,00 €	128,25 €
Sous-total des charges	3 026,18 €	3 562,92 €
Reversement souscription	3 123,00 €	75,00 €
Total des charges	6 149,18 €	3 637,92 €
PRODUITS	2022	2021
Quêtes ordinaires	665,30 €	970,85 €
Quêtes particulières (chauffage, etc.)	0,00 €	123,75 €
Troncs et dons	559,00 €	1 285,00 €
Droits de la fabrique	147,00 €	474,00 €
Cartes, cierges	22,80 €	33,72 €
Intérêts bancaires	42,54 €	7,91 €
Legs, kermesses	0,00 €	1 264,11 €
Dons rénovation de l'église	0,00 €	57,00 €
Transfert de charges**	825,75 €	0,00 €
Sous-total des produits	2 262,39 €	4 216,34 €
Dons souscription	3 123,00 €	75,00 €
Dons et quêtes destinés aux dépenses exceptionnelles	0,00 €	1 491,85 €
Total des produits	5 385,39 €	5 783,19 €



MESSES À LA SALLE COMMUNALE

Depuis le mois de mai, des messes dominicales se tiennent à nouveau à la salle communale, en plus des messes du vendredi et des célébrations avec les enfants du mardi.

Un grand merci aux personnes qui préparent et rangent la salle !

COUP D'ŒIL SUR 2023 — MERCI À TOUS !

Le conseil de fabrique a bénéficié, au premier semestre 2023, d'un versement de 1 000 euros de la part de la mense curiale. L'équipe d'animation pastorale a attribué cette somme à la fabrique de l'église de Soppe-le-Bas pour compenser le manque à gagner subi par la paroisse pendant la période des travaux réalisés à l'église Saint-Vincent. Merci à elle et

merci à tous ceux qui soutiennent la fabrique de l'église, que ce soit par des dons financiers ou par un investissement au service de l'église !



Avenir du territoire

La CCVDS a organisé samedi 24 juin en partenariat avec les services de l'Adauhr une matinée de travail où l'ensemble des conseils municipaux étaient conviés.

Cette rencontre avait comme objectif d'engager les débats autour du cadre d'intervention des politiques publiques locales des prochaines années.

Les agents et les élus ont échangé autour de toutes les thématiques et de tous les enjeux qui composent notre quotidien (tourisme, économie, environnement, équipement, etc...).



Cette réflexion a permis d'aborder des discussions sur les dossiers urgents mais également sur une vision de la CCVDS d'ici les 20 prochaines années.

Ville de Masevaux-Niederbruck Commune de Sickert Commune de Dolleren Commune de Soppe le Bas Commune de Burnhaupt le Haut Le Haut Soultzbach Burnhaupt le bas, informations sur la commune Sentheim, Alsace, France Commune Oberbruck Rimbach-près-Masevaux Wegscheid, Alsace, France Sewen Guewenheim, Alsace, France Commune de Lauw Kirchberg

Communication –

Sortie du 1er Guide Pratique et Touristique de la Communauté de Communes de la Vallée de la Doller et du Soultzbach !

Au plus proche de nos habitants à travers ce guide regroupant les services et renseignements sur :

- l'aménagement et valorisation du territoire
 - l'écologie et environnement
 - le développement durable et services à la population
 - le sport et la culture
 - les services de santé
 - les informations touristiques : événements, hébergements, artisanat, fermes-auberges, patrimoine et activités de loisirs
- un grand merci aux 25 annonceurs (commerçants, entreprises, restaurateurs, artisans) pour leur participation et aux @editions.municipales.france pour la conception et réalisation!
- 10 000 exemplaires, distribution toutes boîtes aux lettres et disponible à l'Office de Tourisme



Infos pratiques !

Espace FRANCE SERVICES Mairie de Masevaux et Niederbruck

Nous nous permettons de vous rappeler, l'existence de l'Espace France Services de Masevaux-Niederbruck, ouvert sur rendez-vous par téléphone au 03 89 82 40 14 (taper 1 pour France Services) ou par messagerie électronique à l'adresse : franceservices@masevaux.fr

Ce dispositif, qui s'adresse aux personnes habitant le canton de Masevaux-Niederbruck, permet d'effectuer des démarches administratives numériques auprès des Organismes Partenaires suivants :

- Pôle Emploi,
- CARSAT – Assurance Maladie,
- MSA,
- CAF,
- CARSAT – Assurance Retraite,
- DGFIP,
- Ministère de la Justice,
- Ministère de l'Intérieur.



Certificat d'immatriculation

Certificat d'immatriculation (carte-grise-en-ligne.fr) :
Le changement est prévu en 2023

A partir de l'année 2023, la procédure d'immatriculation des véhicules s'effectuera exclusivement via le site internet de l'ANTS : <https://inscription.ants.gouv.fr/>. Les demandes de carte grise ne seront plus traitées par les autorités. Vous aurez plusieurs possibilités pour demander votre carte grise :

En cas de difficultés lors de la démarche en ligne, vous pouvez vous rendre au guichet de services français, implanté dans plus de 2 000 points de contact à travers la France, qui vous aidera dans votre démarche.

Un garage agréé fournira également ce service. Il est possible d'utiliser un portail de carte grise en ligne qui s'occupera du processus pour vous.

Si vous choisissez un service en ligne, assurez-vous de vérifier au préalable la fiabilité du site. Soyez assuré que votre carte grise sera envoyée directement à votre domicile, sans passer par un coursier. Vérifiez que le site prend en charge la stratégie active et qu'il dispose du dernier état de la stratégie. Ces simples précautions vous permettront de vous protéger d'éventuelles fraudes en ligne.

Pour plus de détails et pour mieux comprendre ces étapes, vous pouvez visionner la vidéo explicative réalisée par [ANTS](https://ants.gouv.fr/).



FiligraneFacile :

Le gouvernement français propose la plateforme FiligraneFacile, un service en bêta permettant d'incruster un filigrane sur un document à transmettre. Présenté en détail dans un [billet de blog](#), FiligraneFacile poursuit trois objectifs principaux :

- Réduire les risques d'usurpation d'identité, un problème qui touche « *chaque année plusieurs centaines de milliers de français* ».
- Tracer les documents pour remonter jusqu'au fautif en cas de fuite de données.
- Faire prendre conscience au destinataire de la nature sensible du document.

Gratuit et accessible en ligne, FiligraneFacile peut, par exemple, vous permettre de sécuriser vos documents lors d'un dépôt de dossier pour un logement, ou pour toute autre démarche administrative nécessitant l'envoi de justificatifs. Toutefois, le gouvernement français rappelle « *que les filigranes ne sont pas une sécurité infallible* » et qu'il ne faut, sous aucun prétexte, envoyer de documents sensibles « *à des personnes dont vous n'êtes pas certains de l'identité* ».



Pass Sport

Votre enfant souhaite reprendre le sport à la [#rentrée2023](#) ?

Le dispositif Pass'Sport est une réduction immédiate de 50€ sur le coût de l'inscription en club

Il est ouvert à près de 6,7 millions de jeunes en France

+ d'infos <https://swll.to/jMPQAU>

Qui est concerné ?



- Les personnes nées entre le 16 septembre 2005 et le 31 décembre 2017 bénéficiant de l'allocation de rentrée scolaire (ARS) (6 à 17 ans révolus)
- Les personnes nées entre le 1er juin 2003 et le 31 décembre 2017 bénéficiant de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH) (6 à 19 ans révolus)
- Les personnes nées entre le 16 septembre 1992 et le 31 décembre 2007 bénéficiant de l'allocation aux adultes handicapés (AAH) (16 à 30 ans)
- Les étudiants, âgés de 28 ans révolus au plus, et bénéficiant au plus tard le 15 octobre 2023, d'une bourse de l'état de l'enseignement supérieur sous conditions de ressources, d'une aide annuelle du CROUS ou d'une bourse régionale pour les formations sanitaires et sociales pour l'année universitaire 2023 – 2024.

Comment cela fonctionne ? Le Pass'Sport est une déduction de 50 euros pour l'inscription dans un club sportif. Ce coupon de déduction est personnel et utilisable qu'une seule fois auprès d'un club choisi. Le Pass'Sport est une aide cumulable avec les autres aides mises en place notamment par les collectivités.

Dépôt de déchets verts

Le dépôt est ouvert les samedis de 9h00 à 17h00.

Les gravats sont interdits.

Il sera fermé aux véhicules du 2 décembre 2023 au 09 mars 2024,

Et restera accessible à pied.



Heure d'hiver

Le changement d'heure d'hiver 2023 a lieu dans la nuit du samedi 28 octobre au dimanche 29 octobre 2023. À 3 heures du matin, il sera 2 heures. On gagnera 1 heure de sommeil.

Cartouches d'encre

L'association "Vivre avec Parkinson" met à votre disposition un collecteur à cartouches d'encre usagées.

Vous pouvez déposer les cartouches d'encre à la mairie pour soutenir l'association.



Info du SMICTOM

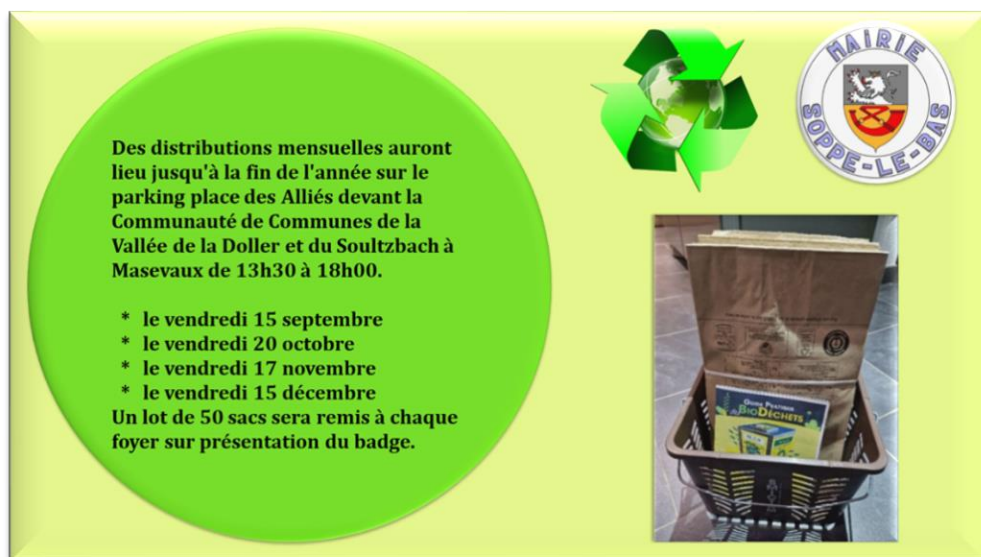
Il est connu que l'approvisionnement en sacs kraft permettant le dépôt des biodéchets dans les points d'apport volontaire est une problématique actuelle.

Le SMICTOM est en réflexion quant à cela afin de satisfaire tous les usagers ainsi que les services des communes ou des communautés de communes.

A l'heure actuelle, ces sacs krafts sont stockés dans les locaux du SMICTOM dont les agents assurent la distribution.

La prochaine distribution dans votre communauté de communes aura lieu le 15 septembre 2023 sur le parking se situant devant l'emplacement des services de la CCVDS, ce entre 13 h 30 et 18 heures.

En cas de besoin urgent de la part de vos usagers quant à ces sacs, bien vouloir les orienter sur nos bureaux.



Mariage

KIM Lao et CHIMENTI Yoann le 29 avril 2023



Naissance

Évan né le 13 juin, fils de Wylliam WEISS et de Melissa SIMON.

Martin né le 20 juillet, fils de Jérôme WEISS et de Sirella LECOMTE.

Cléa née le 22 août, fille de Alexandre MALICE et de Charlène SCHLOSSER.



Décès

M.KELLER Pierre décédé le 7 août



Recette automnale

Carotte cake

Ingrédients pour le glaçage :

1s. de sucre vanille, 1 c à s de miel,
200 g de Cream cheese (Philadelphia)
1 c à c de cannelle.

Ingrédients pour le gâteau :

200 g carotte râpées, 100 g farine, 100 g sucre roux,
2 c à c levure chimique, 1 c à c de 4 épices, 1 poignée de
noix hachées et 3 œufs entier,

Préchauffer le four à 180°C (thermostat 6).

Mélanger les œufs, la farine, la levure, le sucre, les épices
et les carottes râpées et les noix hachées.

Bien mélanger.

Verser dans un moule à cake beurré et enfourner 30 à 35
minutes.

La lame d'un couteau plantée au centre du gâteau doit
ressortir sèche.

Laisser refroidir le gâteau avant de le démouler.

Mélanger les ingrédients du glaçage et l'étaler sur le
gâteau.

Mettre au frais quelques heures.

